

26143 Code INSEE	Commune de LE GRAND-SERRE Commune	2026. 10
---------------------	--------------------------------------	----------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Agnès GENTHON, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
VOTES : Contre 0 Pour 12	

- un excédent de fonctionnement de : 927 164.14 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

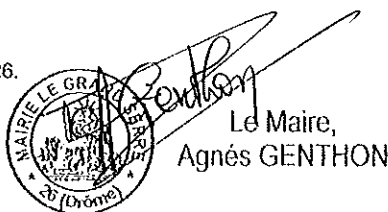
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	348 507.73 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	578 656.41 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	927 164.14 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-286 543.32 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	167 328.00 €
Besoin de financement F	=D+E -119 215.32 €
AFFECTATION = C	=G+H 927 164.14 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	119 215.32 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	807 948.82 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Agnès GENTHON, Maire, compte tenu de la transmission, le 09/03/2026 et de la publication le 09/03/2026.

A Le Grand-Serre, le 09/03/2026.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 09 MARS 2026
ID : 026-212601439-20260305-2026_07-BF


 Le Maire,
 Agnès GENTHON